

Rapport du jury du département de sciences sociales

1. Remarques générales

Le département de sciences sociales a reçu 64 candidatures (soit 25 de moins que l'année dernière, sans que cette différence ait un motif identifiable, au-delà de la crise sanitaire), dont 21 doubles candidatures (6 conjointes avec le département d'histoire, 6 avec le département de philosophie, 3 avec le département d'économie, 3 avec le département géographie et territoires, 2 avec le département Arts et 1 avec le département Littératures et langage). Le département était le premier vœu de rattachement de 53 d'entre elles, le second vœu pour les 11 autres. 29 candidatures visaient plus particulièrement le parcours droit du département (soit légèrement plus que l'année précédente), les 35 autres relevant de la sociologie, de l'anthropologie et de la science politique.

Une candidature visait spécifiquement le parcours politiques publiques et a de nouveau posé la question d'un jury propre à ce parcours. Après réflexion, il a été décidé que toutes les candidatures, y compris celles visant spécifiquement le parcours politiques publiques, seraient examinées par les jurys de chaque département (droit *ou* économie *ou* sciences sociales au sens strict) et non par un jury transdisciplinaire. Il l'a également été que les candidats retenus par le parcours droit, et souhaitant effectuer le parcours politiques publiques, devraient suivre par ailleurs le Master 1 Systèmes juridiques et droits de l'homme, comme les autres normaliens étudiants.

2. Le dossier d'admissibilité

Chaque dossier a fait l'objet d'une double évaluation par les membres des deux sous-jurys de sociologie, anthropologie et science politique, et d'une évaluation par chacun des trois membres du sous-jury de droit. Les principaux critères d'évaluation ont été la qualité du parcours scolaire, le type d'établissement fréquenté (le jury étant particulièrement attentif aux profils universitaires), la qualité du projet de recherche, mais aussi, de manière plus générale, la pertinence du projet de scolarité à l'ENS.

À l'issue de cette sélection, 24 candidat.e.s ont été déclaré.e.s admissibles : 11 en droit et 13 en sciences sociales. L'ensemble de ces admissibles a été entendu par trois sous-jurys, dont l'un exclusivement consacré aux candidat.e.s en droit. Les dossiers de candidature en Droit étaient plutôt moins marqués socialement et géographiquement (plus de candidatures provenant d'en dehors de l'Île-de-France) que l'année précédente.

3. Les épreuves d'admission

L'épreuve écrite a été d'une durée de trois heures. En droit, elle a consisté à inviter les candidat.e.s à faire retour sur leur projet à partir d'un texte relatif à l'épistémologie juridique. Une candidate a manqué l'épreuve du fait d'une erreur de sa part sur l'horaire de celle-ci. Malgré les qualités de son dossier et de son épreuve orale, l'absence de devoir écrit a été considéré dirimant. En sciences sociales, les candidat.e.s avaient le choix entre deux sujets possibles :

- une dissertation sur le sujet suivant : Comment mobiliser les savoirs des sciences sociales pour décrire, comprendre et expliquer la crise sanitaire actuelle ? ;
- le commentaire d'une citation de Norbert Elias, guidé par une série de questions formulées par le jury.

L'épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, a consisté en une présentation de dix minutes (cinq minutes pour le sous-jury de droit) au cours de laquelle les candidat.e.s exposaient les grandes lignes de leur candidature devant l'ensemble du jury. Cette présentation était suivie d'un entretien de dix

minutes (quinze minutes pour le sous-jury de droit). Les questions du jury ont notamment porté sur le parcours du candidat, le projet de recherche et le projet de scolarité à l'ENS (enseignements de sciences sociales, enseignements dans les autres départements et participation à la vie de l'ENS).

À l'issue de ces deux épreuves d'oral, le jury du DSS a retenu 11+2 candidat.e.s (6 en droit ; 5 en liste principale et 2 en liste complémentaire en sciences sociales).

Du côté des sciences sociales, quatre candidatures proviennent d'un cursus universitaire, deux d'IEP et une du CPES. Deux avaient auparavant intégré une CPGE. En outre, deux sont boursiers 5^e et 6^e échelons.

Ces propositions ont toutes été validées lors du jury d'admission en juillet 2021.